



ARRETE MUNICIPAL

COMMUNE de TRESCLEOUX
26 CHEMIN NEUF
05700 TRESCLEOUX

Département HAUTES-ALPES
Arrondissement GAP
Canton SERRES

Arrêté N° ARR_2026_03_0526

AUTORISATION DONNÉE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT - DJ COUR DE L'ECOLE - 05700 TRESCLEOUX

Le Maire de la Commune de Trescléoux ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du CGCT ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu l'article R 623-2 du code pénal

Vu l'arrêté Préfectoral N°05-2017-02-02002 du 02/02/2017

Vu la demande présentée par Monsieur Julien CAUSSEMILLE représentant le Comité des Fêtes de Trescléoux, 65 Rue des Commerces 05700 TRESCLEOUX, en vue de l'organisation d'un événement musical le samedi 20 juin 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

ARRETE

Article 1 – Monsieur Julien CAUSSEMILLE, Président du Comité des Fêtes est autorisé à organiser un événement musical "Concert DJ" qui se tiendra de 19 heures à 1 heures 00.

Article 2 – En aucun cas l'évènement ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée.

Article 3 – Le permissionnaire devra déposer en mairie une attestation d'assurance en responsabilité Civile au titre de cette manifestation. Il sera tenu pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

Article 4 - Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

Article 5 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

Article 6 – Monsieur Jean SCHÜLER le Maire, les services de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Premier Adjoint de TRECLEOUX, Daniel GIRARD

Le MAIRE, Jean SCHÜLER

Signature et cachet

